

AVIS AU PUBLIC

COMMUNE de SANDILLON

MODIFICATION SIMPLIFIÉE du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté municipal n°2019-045 du 12 mars 2019, le Maire de Sandillon a décidé d'engager une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le dossier de modification simplifiée est mis à disposition du public en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, du samedi 23 mars au mardi 23 avril 2019.

Il peut également être consulté sur sandillon.fr

Pendant toute la durée de la mise à disposition du public, du dossier de modification simplifiée, les observations pourront être consignées sur le registre déposé en Mairie ou adressées au Maire par voie postale au 251 route d'Orléans 45640 SANDILLON